

Élaboration

Diagnostic partagé

S'appuyant sur un bilan synthétique et une évaluation du précédent projet d'établissement, ainsi que sur la démarche d'auto-évaluation ou d'évaluation externe, le cas échéant, le diagnostic :

- réalise un état des lieux en recherchant des indicateurs pertinents ;
- analyse les spécificités internes (forces/faiblesses), externes (opportunités, contraintes) ;
- est partagé avec la communauté éducative et lui propose une réflexion sur les valeurs éducatives mises en tension par certains points clés de ce diagnostic partagé ;
- permet de déterminer les priorités.

Objectifs et actions

Collectivement :

- définir les axes du projet ;
- établir les objectifs généraux et opérationnels par exemple au moyen de fiches action.

Il est indispensable de réaffirmer les valeurs ou les principes prioritaires qui éclairent les actions présentées.

Contenus

En associant les différentes instances de l'établissement public local d'enseignement (EPL), le projet d'établissement aborde des sujets et des domaines qui touchent à toutes les questions du fonctionnement de l'EPL :

- organisation pédagogique (évaluation des élèves, usages du numériques, etc.) ;
- évolution de l'offre de formation de l'établissement ;
- information, orientation et prévention du décrochage ;
- éducatif : santé, citoyenneté, vie scolaire, internat, lutte contre la violence, sécurité, développement durable ;
- culture, ouverture à l'international ;
- politique documentaire ;
- politique de communication (interne et externe) ;
- partenariats ;
- projet numérique ;
- formation tout au long de la vie ;
- liaison inter-établissements et inter-cycles.

Le projet d'établissement peut se décliner autour des quatre parcours éducatifs (Parcours avenir, Parcours citoyen, Parcours éducatif de santé, Parcours d'éducation artistique et culturelle). Par ailleurs, doit être annexé au projet d'établissement le plan de prévention des violences en milieu scolaire élaboré par l'établissement et plus particulièrement son plan de lutte contre le harcèlement.

Mise en œuvre

1. Établir un calendrier ;
2. mettre en place le comité de suivi / pilotage en lien avec le conseil pédagogique ;
3. prévoir des temps de régulation pour en construire l'évolution ;
4. assurer une large diffusion du projet d'établissement (documents de rentrée, site internet d'établissement, etc.) auprès de la communauté éducative ;
5. envisager les actions de formation si nécessaire.

Évaluation du projet

1. Définir des indicateurs de performance dès l'élaboration du projet ;
2. effectuer des bilans d'étape : annuel, triennal, etc. ;
3. alimenter régulièrement les indicateurs d'évaluation et de performance ;
4. mesurer les effets sur les élèves, les personnels et l'EPLÉ ;
5. présenter un bilan d'étape au conseil d'administration, annexé au bilan annuel de fonctionnement pédagogique.